



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 mai 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Avril 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 Mai 2002

**Indemnisation et transaction avec la Société Mélody Mania pour
l'arrêt de son activité 56 - 58 rue Saint Jean à Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M.
Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

DELIBERATION D20020143

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mai 2002

Développement Economique

**Indemnisation et transaction avec la Société Mélody Mania pour
l'arrêt de son activité 56 - 58 rue Saint Jean à Niort**

Monsieur Jacques LAMARQUE, Conseiller Municipal Spécial Maire Adj, expose :

Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire

La Société Mélody Mania, exploitante de l'enseigne CD RAMA, est locataire de la Ville rue St Jean depuis Juin 2000.

L'activité de CD RAMA sur ce site n'a pas répondu aux espérances de Monsieur Bugeant son gérant qui souhaite aujourd'hui cesser son activité.

La Ville de Niort envisage cependant de maintenir une activité sur ce site, garderait le mobilier mis en place par CD RAMA et lui indemniserait les aménagements réalisés. En effet, maintenir une activité dynamisante dans ce bâtiment générera des flux commerciaux sur ce secteur que nous souhaitons développer en cohérence avec les travaux qui sont engagés rue St Jean afin de la rendre plus accessible et plus accueillante.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire à indemniser la Société Mélody Mania pour les éléments du fonds de commerce sur la base de l'estimation haute des domaines ci-jointe plus 10% soit 35 200 euros ; et à hauteur de 35 000 euros pour le mobilier conformément aux justificatifs ci-joints (hors amortissements) ;
- procéder à l'annulation des loyers dus par la Société Mélody Mania soit 16 864,67 euros et donc des titres de recettes correspondants ;
- autoriser le Maire à signer un accord transactionnel avec la Société Mélody Mania et ses dirigeants
- Inscrire les sommes nécessaires à cette indemnisation en dépenses du budget principal.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	10
Non participé :	0
Excusé :	

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Jacques LAMARQUE

[Ordre du jour](#)